

Joseph Bonaparte et le Château de Prangins ou la nostalgie d'un exilé : une lettre inédite du frère de l'empereur à un ami nyonnais conservée à la BPU de Genève

Autor(en): **Michon, Solange**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jahresbericht / Schweizerisches Landesmuseum Zürich**

Band (Jahr): **98 (1989)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-395359>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Joseph Bonaparte et le Château de Prangins ou la nostalgie d'un exilé

Une lettre inédite du frère de l'empereur à un ami nyonnais conservée à la BPU de Genève ¹

Pointe Breeze 9 mai 1826

M. Auguste Guiguer de Prangins. Nyon.

Monsieur,

Le départ de M. le Comte de Melito qui retourne en Europe après avoir passé quelques mois avec moi, me fournit l'occasion de me rappeler à votre souvenir, n'ayant pas de vos lettres depuis celle du mois de février de l'an passé: il serait possible que M. de Melito se rende en Suisse dans ce cas je le recommande à votre bonne amitié, il est beaucoup de mes amis: je voudrais Monsieur, qu'il me fut possible de l'accompagner je reverrai Prangins et surtout votre famille avec beaucoup de plaisir; votre conduite à mon égard ne s'est jamais démentie et Prangins me serait plus précieux si je pouvais l'habiter, par votre voisinage.

J'espère que vous aurez été contents des nouveaux habitans du château de Prangins, ce bijou exige une famille nombreuse, je ne sais pas si M. Sari est parvenu à vendre cette terre à un homme assez riche pour l'habiter et la faire valoir convenablement.

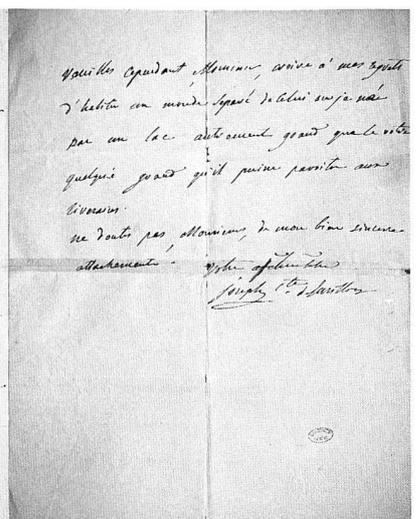
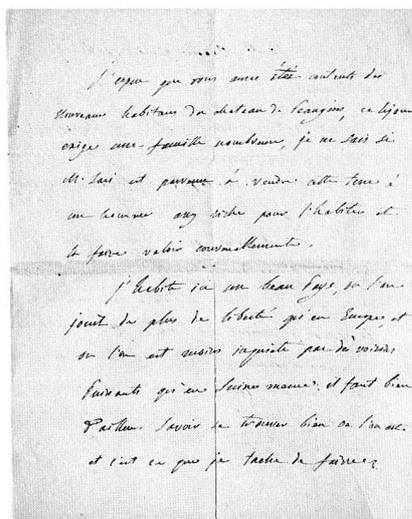
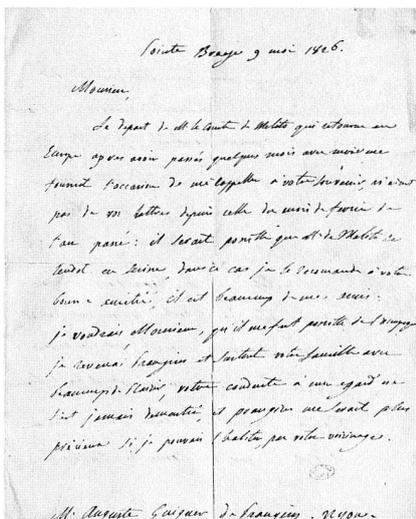
J'habite ici un beau Pays, ou l'on jouit de plus de liberté qu'en Europe ou l'on est moins inquiété par des voisins Puissants qu'en Suisse même: il faut bien d'ailleurs savoir se trouver bien ou l'on est et c'est ce que je tache de faire.

Veuillez cependant Monsieur, croire à mes regrets d'habiter un monde séparé de celui où je n'ai pas un lac autrement grand que le votre quelque grand qu'il puisse paraître aux riverains.

Ne doutez pas, Monsieur, de mon bien sincère attachement.

Votre affectueusement,
Joseph C^{te} de Survilliers

Fig. 99 et 100. Lettre de Joseph Bonaparte, comte de Survilliers à Auguste Guiguer. Genève, Bibliothèque Publique et Universitaire, D. O. Autographe, 9 mai 1826. 25 x 20 cm.



Lorsque Joseph Bonaparte, comte de Survilliers, prend la plume, ce jour de mai 1826 pour écrire des Etats-Unis à son ami Auguste Guiguer résidant à Nyon, il ne peut empêcher une certaine nostalgie de l'envahir en pensant à «ce bijou» qu'est le château de Prangins au bord du beau lac Léman qu'il avait dû quitter en hâte onze années plus tôt.

Peut-être se remémore-t-il alors les circonstances de sa fuite dans la nuit du 19 au 20 mars 1815 où, pour échapper aux autorités helvétiques qui s'apprétaient à le faire arrêter, il quittait clandestinement Prangins, accompagné de ses deux filles: Zénaïde et Charlotte ². Un mois plus tôt, l'une d'entre elles, très probablement Charlotte ³, avait fait un joli dessin du château vu du lac (fig. 102).

Alors qu'un an auparavant la Confédération avait accepté d'accueillir l'ex-roi d'Espagne et l'avait autorisé à acheter le château de Prangins entouré d'un vaste domaine ⁴, elle s'appréteait maintenant à le faire emmener de force loin de la frontière française, à Schaffhouse.

Comment expliquer ce brusque revirement? C'est qu'à l'époque où Joseph Bonaparte était arrivé en Suisse, soit autour du 19 avril 1814, le «danger napoléonien» paraissait définitivement écarté puisque l'empereur avait abdiqué douze jours plus tôt et qu'il s'appréteait à partir pour l'île d'Elbe ⁵.

Fig. 101. Portrait de Joseph Bonaparte.
Gravure par S. W. Reynolds d'après une
peinture datée du 30 janvier 1831 à Pointe
Breeze, Etats-Unis d'Amérique. Paris,
Bibliothèque Thiers, n° 22/3511.
30 x 25 cm. (Photo Bulloz, Paris).



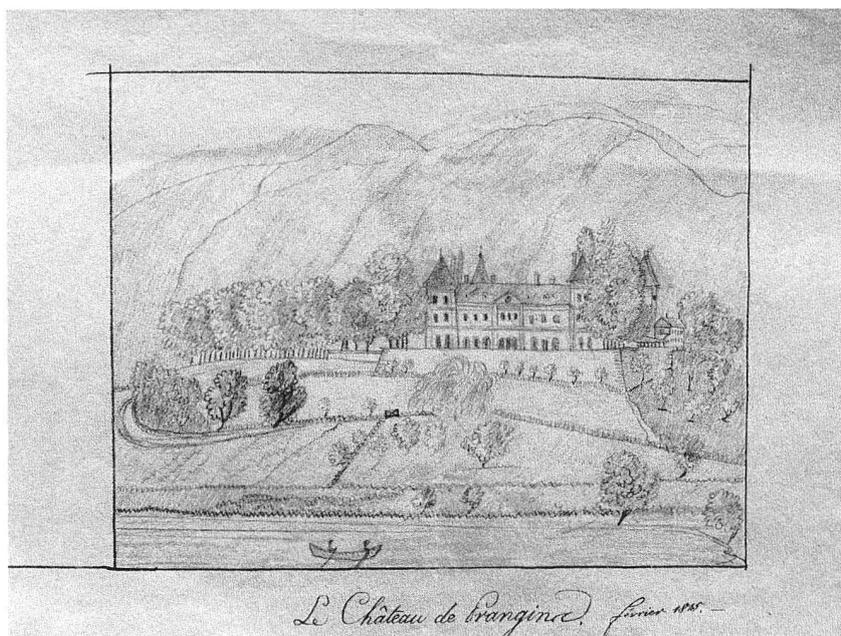


Fig. 102. Dessin du Château de Prangins par l'une des filles de Joseph Bonaparte, probablement Charlotte. Février 1815. Paris, Archives Nationales, 384 AP 222, Dossier Jérôme Bonaparte. 11,5 x 15,5 cm. (p. 86)

Par contre, moins d'un an plus tard – soit au début de mars 1815 – la situation est bien différente: Napoléon, de retour d'exil, tente de redevenir non seulement l'empereur des Français, mais même le maître de l'Europe entière.

C'est alors qu'il charge son frère de se mettre en rapport avec le ministre d'Autriche en Suisse: le baron de Schrand. Joseph Bonaparte s'exécute et propose au baron de venir le voir, lui affirmant que «Napoléon ne veut que la paix, qu'assurer le repos et le bonheur du monde»⁶. Pour toute réponse, le ministre autrichien demande aux autorités helvétiques de faire conduire Joseph Bonaparte à Schaffhouse en attendant de l'enfermer à la forteresse de Graz⁷.

Pour appuyer cette démarche, le ministre français Talleyrand demande également aux députés de la Confédération d'obliger Joseph Bonaparte à quitter le Canton de Vaud sous le prétexte qu'il entretient des correspondances clandestines qui ne menacent pas moins de compromettre la tranquillité de la Suisse que celle de la France⁸. Talleyrand affirme que «la présence de Joseph Bonaparte sur la frontière de France dans un moment où son frère porte dans le Royaume le flambeau de la guerre civile, lui font un devoir de demander officiellement de s'assurer de sa personne» en la faisant arrêter. Il ajoute que l'Autriche et la Russie partagent ses craintes et font des démarches dans le même sens. Ce sont bien là les «voisins Puissants» auxquels le comte de Survilliers fait allusion dans sa lettre et qui l'ont tant «inquiété» durant son séjour helvétique.

Alors que son arrestation est prévue pour le 20 mars au matin, un officier de la gendarmerie vaudoise vient prévenir Joseph Bonaparte, qui quitte clandestinement le château de Prangins⁹. Il passe encore trois mois en France puis, le 25 juillet 1815, il s'embarque au large de Royan pour les Etats-Unis, sa nouvelle terre d'exil, qu'il atteint un mois plus tard¹⁰.

C'est à Pointe-Breeze, à quelque 65 km au nord de Philadelphie, que Joseph Bonaparte s'installe après avoir acheté de vastes terres et s'être fait construire une résidence somptueuse. Dans ce paysage de grande beauté, il devient, pour reprendre les mots de Gabriel Girod de l'Ain, un véritable «gentleman-farmer»¹¹. Il va jusqu'à transformer l'entourage de sa demeure en détournant une branche du fleuve Delaware pour en faire un lac artificiel. Il est probable que c'est à cette étendue d'eau qu'il fait allusion dans sa lettre en regrettant qu'elle ne soit en rien comparable au lac Léman.

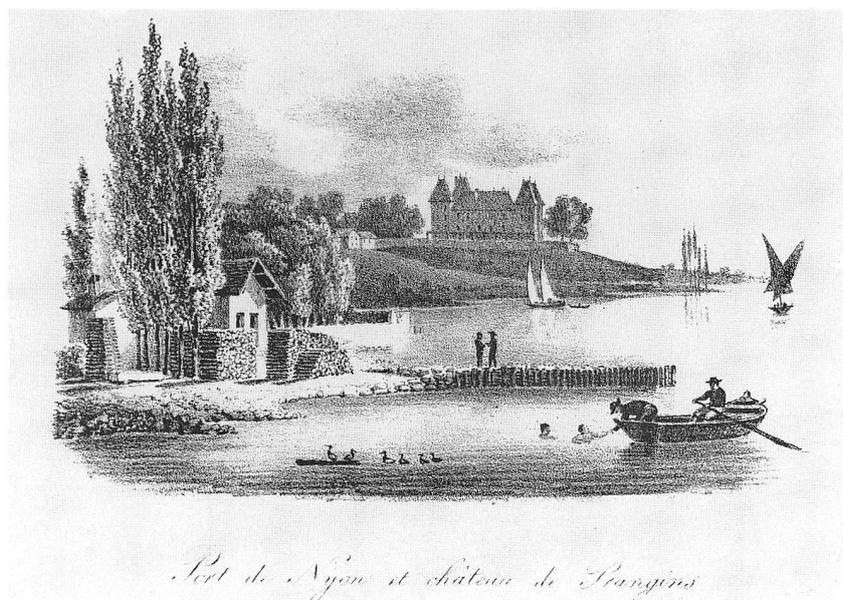


Fig. 103. Port de Nyon et Château de Prangins. Genève, BPU, Département iconographique, Rec. Est. 332, p. 25. 7 x 11 cm. (Photo F. Martin, Genève).

Mais revenons au château de Prangins. Avant d'être habité par la famille Joseph Bonaparte, il avait appartenu au colonel Charles Jules Guiguer dont l'arrière grand-oncle, Louis Guiguer, riche banquier parisien, avait fait construire cette belle demeure, dans les années 1732, 1738 et 1739, à l'emplacement d'un ancien manoir ¹².

Le 27 juillet 1814, Charles Jules Guiguer vend donc au comte de Surveilliers le château de Prangins avec ses dépendances ¹³. Un mois plus tard, le 18 août 1814, il lui cède encore une maison de vigneron avec deux parcelles de terre et deux pièces de vigne voisines du château ¹⁴. A cette occasion, c'est le frère de Charles Jules, Auguste Guiguer, qui sert de représentant à Joseph Bonaparte dans la tractation ¹⁵. Les liens qui unissaient Joseph Bonaparte et la famille Guiguer étaient nombreux et l'on sait qu'ils se fréquentaient beaucoup dans un cercle de personnalités dont faisait partie Madame de Staël ¹⁶. Mais qui aurait pu penser à ce moment que douze ans plus tard Auguste Guiguer recevrait une lettre d'un Joseph Bonaparte exilé en terre américaine, nostalgique et soucieux du devenir de Prangins? . . .

Le comte de Surveilliers s'interroge maintenant sur le château de Prangins, ne sachant s'il a été vendu ou s'il reste encore sa propriété ¹⁷. C'est que depuis 1815 Prangins n'a pas cessé de poser bien des problèmes à l'épouse de Joseph Bonaparte, Julie Clary qui, étant restée en Europe où elle a occupé plusieurs résidences, surveillait à distance et par personnes interposées l'administration de ce vaste domaine.

Fatigué peut-être par les plaintes de sa femme au sujet de Prangins, ou insatisfait des résultats des comptes du domaine, Joseph Bonaparte décide d'y envoyer son compagnon d'exil, Jean Matthieu Alexandre Sari, accompagné de son épouse. Les Sari quittent les Etats-Unis pour l'Europe le 1^{er} août 1824 avec une double mission: accompagner la princesse Charlotte, fille de Joseph Bonaparte, qui va épouser son cousin le prince Napoléon, fils aîné du roi Louis ¹⁸ et régler un certain nombre d'affaires dont la vente éventuelle du château de Prangins. Ils s'installent au château dès le mois d'octobre 1824 et gèrent le domaine en essayant de «vendre cette terre à un homme assez riche pour l'habiter et la faire valoir convenablement», selon le voeu de Joseph Bonaparte. Deux de leurs enfants naissent au château après leur arrivée: Napoléon Emmanuel et Joseph Louis les 20 décembre 1824 et 27 juillet 1826 ¹⁹.

Enfin, Sari trouve pour le domaine de Prangins un acquéreur en la personne de Madame Marie-Madeleine Verniquet, épouse séparée de Monsieur Gentil de Chavagnac. La promesse de vente est signée le 14 septembre 1826 et l'acte de vente passé le 12 mars 1827²⁰.

Ainsi, au moment où Joseph Bonaparte écrivait sa lettre à Auguste Guiguer, lui recommandant aussi son ami le comte de Mélito²¹, le château de Prangins lui appartenait toujours. Il ne devait pourtant plus jamais habiter ni même revoir ce «bijou» des rives du Léman...

Solange Michon

Notes

1. Genève, Bibliothèque Publique et Universitaire, Département des manuscrits, D. O. Autographe, 9 mai 1826.
2. A ce moment-là, sa femme Julie Clary était partie pour Paris, appelée au chevet de sa mère mourante. Voir GIROD DE L'AIN, G. Joseph Bonaparte, le roi malgré lui. Paris 1970, p. 324.
3. D'un an plus jeune que Zénaïde, Charlotte (1802-1839) consacre ses loisirs au dessin et à la peinture, contrairement à sa sœur qui pratique la musique.
4. A son arrivée en Suisse, Joseph Bonaparte séjourne au château d'Allaman où il est invité par son propriétaire: le comte de Sellon, jusqu'au moment où il acquiert Prangins en juillet 1814. Voir: de BUDÉ, E. Les Bonaparte en Suisse. Genève Paris 1905, p. 169.
5. GIROD DE L'AIN, Joseph Bonaparte (op. cit., pp. 313-317).
6. Voir: NABONNE, B. Joseph Bonaparte, le roi philosophe. Paris 1949, p. 202.
7. GIROD DE L'AIN (op. cit., p. 324).
8. Voir à ce sujet deux lettres de Talleyrand datées du 14 et du 17 mars 1815: ACV, KVIE 8/2, Dossier Joseph Bonaparte.
9. De BUDÉ (op. cit., pp. 186-187); GIROD DE L'AIN, (op. cit., p. 324).
10. GIROD DE L'AIN (op. cit. pp. 331-332).
11. Idem, pp. 333-374.
12. Ces dates sont données par un document de première importance pour l'histoire du château: la Grosse Le Coultre, auquel nous avons consacré un article paru dans: «Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte», 46 (1989), pp. 217-228.
13. Voir la copie de l'acte d'achat du château, extrait du minutaire du notaire Du Coster: ACV, Dm 37/22, pp. 3-5.
14. Voir: ACV, Dm 37/22, pp. 9-11.
15. En 1814, Auguste Albert Guiguer (1782-1831) est vice-président du Tribunal de Nyon. Le 17 octobre de cette même année, il devient bourgeois de Prangins. Voir à ce sujet: ACV, Dm 37/22, p. 15-17.
16. Voir entre autres: NARONNE op. cit. pp. 198-200; de BUDÉ, op. cit. pp. 174-178.
17. A propos de la période 1815-1827, soit celle durant laquelle Joseph Bonaparte est propriétaire de Prangins, il existe une correspondance abondante entre Julie Clary, son frère Nicolas, Presle (secrétaire de Julie), Sari, Jacques Veret (banquier à Nyon) et Joseph Bonaparte. Voir à ce sujet: Paris, Bibliothèque Thiers, Fonds Masson, 66, et Paris, Archives du baron E. de Beauverger.
18. D'après A. DU CASSE. Mémoires et Correspondance politique et militaire du roi Joseph. Paris 1858-1859, X, p. 239.
19. Voir à ce sujet: BEAUCOUR, F. Un fidèle de l'empereur en son époque: Jean Matthieu Alexandre Sari (1792-1862). Paris 1972-1973. 5 volumes. I/1, p. 35 et I/2 pp. 623-657.
20. ACV, Registre du notaire Natthey, Dm 71/5, n° 2171 et n° 2227 à 2229.
21. Miot de Mélito a été ministre de l'intérieur lorsque Joseph Bonaparte était roi de Naples et plus tard son intendant général à Madrid. Voir à ce sujet: BERTIN, G. 1815-1832. Joseph Bonaparte en Amérique. Paris 1893, p. 297.